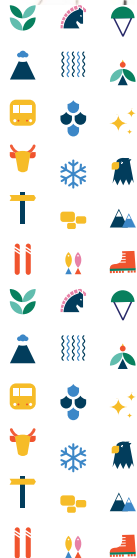


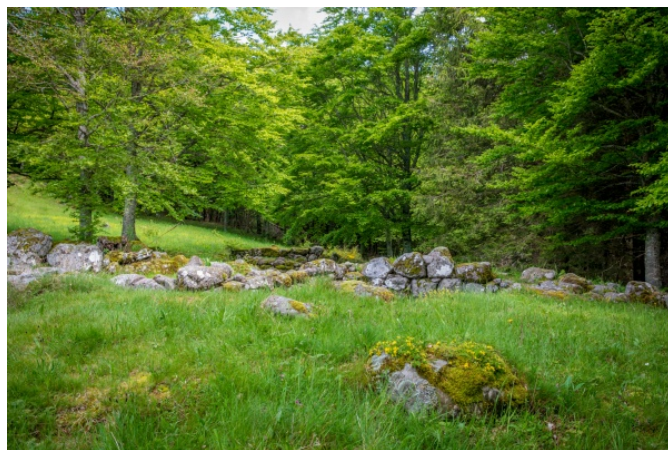
- Temps : 2h15
- Distance : 6 km
- Itinéraire balisé
-

Balilage : Jaune
Périodes d'accessibilité : Toute l'année. Sous réserve de conditions météo favorables.

Départ : Cotteughes
 15400 Trizac
 Tél. 04 71 78 07 37
www.destinationhautcantal.fr



Cet itinéraire ombragé permet la découverte du hameau médiéval abandonné de Cotteughes, classé au titre des monuments historiques en 1924, mais également d'arpenter l'Espace Naturel sensible du Bois du Marilhou.



Les cases de Cotteughes sont classées monument historique depuis 1924. Bien que situées sur Saint Vincent de Salers, elles ont été cédées par le Marquis de Chabannes aux habitants de Trizac en 1774. Sur 4 hectares, s'étendent pas moins de 30 cases de pierres sèches, sans joints ni ciment, semi-enterrées et couvertes, à l'époque, de chaume. Les datations réalisées situent la construction du village entre la fin du X siècle et la première moitié du XII .

Au village, comme dans ceux des montagnes voisines (Freydefont), on cultivait le seigle, on élevait des vaches... Cotteughes a semble-t-il été déserté à partir de 1350, sans doute sous les effets conjugués de la peste noire (1348), de la guerre de cent ans et de modifications climatiques.

Pour rejoindre le point de départ : depuis Trizac, emprunter la D678 direction Mauriac sur environ 1,5 km. Au carrefour, prendre à gauche la D30 en direction du Col d'Aulac et parcourir environ 6 km. Au tournant, dépasser le pont sur le Marilhou. Le départ se situe à droite, 500 mètres plus loin au niveau du parking aménagé. Au panneau de départ, prendre le large chemin en face qui s'enfonce dans la hêtraie. Traverser le ruisseau et remonter légèrement dans une clairière où se situent les cases de Cotteughes.

- ① Dépasser les cases à main gauche et s'engager sur le chemin forestier de droite qui descend en lacets dans la sapinière.
- ② Au croisement prendre à gauche et continuer tout droit sur cette large piste humide. Après environ 1,8 km tourner à droite, puis après quelques mètres, prendre à gauche. Passer à main droite des vestiges du château de la Plounque. Après une centaine de mètres, déboucher au croisement des pistes forestières.
- ③ Prendre à droite et descendre jusqu'au ruisseau du Marilhou. Traverser la passerelle et remonter sur la D30. Prendre à droite et suivre la route sur 50 mètres environ.
- ④ Prendre à gauche au niveau de l'aire de pique-nique le chemin qui monte dans le bois. La piste s'élève dans la hêtraie. Continuer toujours tout droit sur cette large piste en ignorant les intersections. Après ce bon dénivelé, le chemin débouche sur la route des montagnes. À l'intersection, prendre à droite et redescendre sur la D30. Au croisement, prendre à nouveau à droite sur une dizaine de mètres.
- ⑤ Quitter la D30 et prendre à gauche le chemin qui rentre dans le bois. Avant la passerelle, prendre à droite en aller/retour le chemin qui amène à la cascade. Traverser la passerelle et remonter en face jusqu'à la piste forestière.
- ⑥ Prendre à droite et continuer tout droit sur 50 mètres environ. Au croisement prendre à gauche et remonter le chemin jusqu'au parking.